

DSDEN72
Pôle Sécurité, Sûreté, Santé et Conditions de Travail

Le Mans, le 09/01/2024

Dossier suivi par :

Karine ROUSSEAU
CPD prévention sécurité
Conseillère de prévention départementale
Tél : 02 43 61 58 62 Portable : 06 71 64 38 77
Mél : ce.prevention72@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale
de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs d'école,
S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de circonscription

Objet : Guides départementaux pour l'intégration et l'accompagnement des personnels AESH

Mesdames les directrices d'école,
Messieurs les directeurs d'école,

L'amélioration des conditions d'emploi et d'accueil des AESH est un enjeu majeur au niveau national et académique.

Dès 2022, le département a souhaité s'engager sur cette thématique. Un groupe de travail constitué de personnels de la DSDEN, de pilotes de PIAL et des personnels AESH s'est réuni pour réfléchir aux moyens qui faciliteraient l'intégration des personnels AESH au sein des établissements scolaires et à aux modalités d'information sur le volet santé, sécurité au travail.

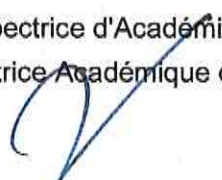
Le résultat de ce travail vous est présenté sous la forme de deux supports départementaux :

- la « Boîte à outils pour l'accueil et l'intégration des personnels AESH » s'adresse aux directrices et directeurs et présente un ensemble de pistes qui faciliteraient l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnels accompagnants au sein des écoles du département.
- le « Guide départemental pour les agents AESH » recense les ressources nécessaires aux personnels AESH dans le cadre de leurs missions et informe sur les acteurs et dispositifs santé, sécurité au travail. Ce second document s'adresse directement aux personnels AESH. Je vous remercie de le diffuser, dès réception, au format papier et par mail à l'ensemble des personnels AESH présents dans votre école.

Parce que chacun, peut, à tout moment être en situation de besoin, de difficulté tant dans l'exercice professionnel que dans sa vie personnelle, je souhaite également renouveler ma demande en ce qui concerne l'affichage dans la salle des maîtres et dans les locaux habituellement fréquentés par les personnels Education Nationale du document « Acteurs de prévention et dispositifs pour les personnels Education Nationale » qui vous a été transmis, début novembre avec la note départementale sécurité. Ce document est également téléchargeable sur l'onglet [Prévention sécurité du site de la DSDEN](#).

Je vous remercie de votre engagement.

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.


Dominique POGLIO